



À retourner à : (cachet du Syndic)

Adresse de l'immeuble concerné par les travaux :

Nom du syndic :

Interlocuteur :

En application de l'article L 223-2 du code de la consommation, nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, ce qui vous permet de ne pas être démarché par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de contrats en cours (modalités sur le site www.bloctel.gouv.fr)

Adhérent personne morale, N° de SIREN : _____

Raison sociale : _____

Représentée par : _____

NB : remplir le cadre **obligatoirement** « Adhérent » par le ou les **gérants**

Adhérent 1

Nom et prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Profession : Depuis le :

Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf / veuve

Depuis le : Célibataire

Adhérent 2

Nom et prénom :

Nom de naissance :

Date et lieu de naissance :

Profession : Depuis le :

Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf / veuve

Depuis le : Célibataire

Numéros des lots : **Nombre de tantièmes :**

Adresse personnelle :

Code Postal : **Ville :**

Tél. domicile* : **Tél. bureau* :** **Portable* :**

E-mail :

(*) Données obligatoires

Je certifie sur l'honneur que tous les propriétaires du bien ont complété et signé le bulletin d'adhésion.

Je m'engage à informer la Caisse d'Épargne Ile-de-France, le Syndic et le Notaire en cas de vente de mon lot pendant la durée de l'emprunt, ainsi que de tout changement de compte pour les prélèvements.

Je souhaite adhérer au prêt proposé par la Caisse d'Épargne Ile-de-France, et autorisé par l'Assemblée Générale des copropriétaires dont un projet de contrat était annexé à la convocation aux conditions suivantes :

Montant demandé :

(sous réserve d'acceptation du dossier)

100% de ma quote-part, auquel seront ajoutés les frais de dossier et de garantie

ou autre montant (dans la limite de ma quote-part), auquel seront ajoutés les frais de dossier et de garantie :

..... €

Durée : ans

Je vous adresse, à cet effet, **un relevé d'identité bancaire** ainsi que **le mandat de prélèvement SEPA complété et signé** (ci-joints) et autorise en conséquence la Caisse d'Épargne Ile-de-France à prélever sur mon compte les échéances correspondantes.

Vous reconnaissez que vous pourrez être amené(s) à être contacté(s) par la Caisse d'Épargne Ile-de-France par voie électronique (mail ou sms) à des fins de gestion de la présente demande puis, le cas échéant, dans le cadre de l'exécution du contrat souscrit.

Joindre

Mandat prélèvement SEPA et Relevé Identité Bancaire du compte à débiter

Et pour chaque signataire :

Voir la « liste des pièces à produire » en page suivante

Fait à

Le / /

Signature Adhérent 1

Signature Adhérent 2

Le barème applicable sera celui en vigueur au moment où la Caisse d'Épargne Ile-de-France notifiera son accord

A PEINE DE FORCLUSION, IL EST RAPPELE QUE VOUS DEVEZ NOTIFIER A VOTRE SYNDIC VOTRE PARTICIPATION AU PRET COLLECTIF DANS LES CONDITIONS ET DELAIS LEGAUX PREVUS PAR L'ARTICLE 26-4 DE LA LOI N°65-557 DU 10 JUILLET 1965 FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRITE DES IMMEUBLES BATIS.

La Caisse d'Épargne Ile de France recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable. Les données recueillies sont obligatoires. A défaut votre demande ne pourrait pas être traitée ou son traitement s'en trouverait retardé. Vos données sont traitées pour établir une proposition de financement sur la base des données recueillies. Ces traitements ont pour bases juridiques : la gestion et exécution de votre demande, nos obligations légales, l'intérêt légitime et votre consentement s'agissant de la prospection commerciale. Vos données sont destinées au prêteur, responsable de traitement.

Lorsque vous êtes entré en contact avec nous et que votre demande n'a pas été suivie d'un contrat de crédit, nous conservons vos données pendant une durée limitée à la finalité initialement poursuivie. Les données personnelles relatives à un prospect non client sont conservées, à des fins de prospection commerciale, pendant une durée maximale de trois ans à compter du dernier contact émanant du prospect.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une pièce d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante :

- Par courrier postal : Caisse d'Épargne Ile de France – Service Relation Clientèle – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 75633 Paris cedex 13

- Par courriel : contactdonneespersonnelles@ceidf.caisse-epargne.fr

Si vous souhaitez en savoir plus ou contacter notre Délégué à la Protection des Données, vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante : Caisse d'Épargne Ile de France – Délégué à la Protection des Données (55) – 26/28 rue Neuve Tolbiac – CS 91344 75633 Paris cedex 13

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.

Pour plus d'information, consultez notre notice d'information sur la protection des données personnelles à tout moment sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/ile-de-france/protection-donnees-personnelles> ou sur simple demande auprès de notre établissement.

LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE (POUR LES COPROPRIÉTAIRES)

Dans le cadre de leur demande individuelle d'adhésion au Prêt Collectif « COPRO 100 », les copropriétaires intéressés devront fournir les informations et pièces justificatives suivantes (format A4) :

- original du bulletin d'adhésion complété et signé par le(s) propriétaire(s) du lot, indiquant :
 - le montant du financement demandé (dans la limite de leur quote-part des travaux votés), auquel seront ajoutés les frais de dossier et de garantie ;
 - la durée choisie (en fonction du montant demandé)
- original de l'autorisation de prélèvement SEPA,
- RIB pour le prélèvement des échéances de(s) l'emprunteur(s), ou de la personne morale (SCI...),
- photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité pour chacun des propriétaires,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, eau, téléphone fixe...),
- dernier avis de taxe foncière (dans son intégralité) du local concerné par la demande de financement (ou attestation notariée si propriétaire depuis moins d'un an),

Sur demande de la CEIDF, et en tout état de cause pour tout copropriétaire dont la quote-part à financer serait supérieure ou égale à 23 500 euros des pièces justificatives des revenus, des charges et de la situation patrimoniale,
notamment :

- dernier avis d'imposition sur les revenus (4 pages),

Et en complément, pour une quote-part à financer supérieure ou égale à 47 500 euros :

- état patrimonial daté et signé (voir document joint),
- trois derniers relevés bancaires mensuels domiciliaires des revenus et des charges.

Ces pièces sont à remettre au syndic sous pli cacheté à l'attention de la CEIDF en même temps que le bulletin d'adhésion à l'emprunt collectif :

En complément, pour une personne morale (ex : SCI..) :

- statuts,
- extrait K-bis datant de moins de 3 mois,
- comptes du dernier exercice (ex : formulaire 2072 complet),
- procès-verbal d'assemblée générale des associés, daté et signé de tous les associés, donnant pouvoirs au gérant pour emprunter au nom de la SCI (selon statuts) ou document justifiant de l'habilitation du représentant légal à engager la personne morale (pour une personne morale autre qu'une SCI). Document original ou copie certifiée conforme par le représentant légal.
- copie recto-verso de la pièce d'identité (en cours de validité) du représentant légal.

Sans que cette liste soit exhaustive, notamment s'agissant de l'appréciation des capacités financières de la personne morale.

Les éléments ci-dessus doivent être retournés (**à l'adresse de VOTRE SYNDIC**) **EN SIGNATURES ORIGINALES PAR COURRIER** dûment complétés et signés,

En fonction de l'analyse du dossier, la Caisse d'Epargne se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.

ATTENTION :

- **RESPECTEZ LA DUREE POSSIBLE SELON LE MONTANT DE VOTRE QUOTE-PART A FINANCER**
- **Tous les propriétaires du lot doivent signer le bulletin d'adhésion (si indivision = un bulletin par indivisaire ; si démembrement = 1 bulletin par nu-propriétaire + 1 bulletin par usufruitier)**
- **Multipropriétaires dans le même immeuble : 1 lot principal = 1 dossier d'adhésion complet**
- **Pour les personnes protégées (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) : ordonnance du juge autorisant la souscription de l'emprunt**
- **Vérifiez que toutes les cases ont été correctement renseignées (obligatoire), y compris téléphone et mail**
- **Le bulletin d'adhésion et le mandat SEPA joint ne doivent contenir aucune rature, ni correcteur, ni surcharge**
- **Toutes les demandes de participation incomplètes seront irrecevables**